

SAINT GEOURS DE MAREMNE
GRAND VIDE POUSETTE-DRESSING

Dimanche 22 Novembre 2026

Salle René Lapeyre chauffée, Salle Mur à gauche et Salle Basket non chauffée, Extérieur



Organisé par l'association des Assistantes Maternelles Agréées

Lous Pitchoun's de St Geours

Buvette et restauration sur place

La fiche d'inscription ci-dessous devra nous parvenir par courrier, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité et du règlement à l'adresse suivante :

Mme BERRAUTE Séverine

4 rue des Dahlias

40230 Saint Geours de Maremne

Tél: 06.60.32.99.76 / Mail : louspitchounsdestgeours@gmail.com

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Salle René Lapeyre chauffée : Portant interdit stand avec table 1,20 mètres 5€ x=.....

Salle Mur à gauche non chauffée : stand avec table 2,20mètres 8€ x=.....

Salle Basket non chauffée : stand sans table 1 mètre 3€ x=.....

Extérieur non couvert : stand sans table 1 mètre 3€ x=.....

Règlement joint : Par chèque à l'ordre de : **Lous Pitchoun's de St Geours**

.....En espèces

.....Virement (IBAN : FR76 1027 8023 8200 0202 7640 113 / BIC : CMCIFR2A)

Règlement intérieur vide poussette-dressing du dimanche 22 Novembre 2026

L'attribution des places se fait sur réservation, par ordre d'inscription.

Un numéro d'emplacement vous sera attribué. Cependant, des inscriptions peuvent se faire le jour même en fonction des emplacements restants. **En cas d'annulation d'un participant sans raisons majeures, ses droits disponibles d'inscription ne lui seront pas restitués. L'installation se fera à partir de 7h30. Merci de ne pas remballer avant 16h30. Tout emplacement non occupé à 9h sera considéré comme libre, non remboursable et pourra être attribué à nouveau.** Pour le public : Ouverture à 9h, fermeture des portes à 17h.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nom et Prénom :

Titulaire de la pièce d'identité n° : Délivrée le : Par :

OBLIGATOIRE : joindre une copie de votre pièce d'identité recto/verso lors de votre inscription

Je certifie :

- Ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés. (Article L310-2 du code de commerce)
- Ne pas dépasser 2 participations par année civile à ce type de vente.

Pour l'organisation réservation repas du midi à régler sur place le jour même :

Jambon blanc/beurre 4€x.....Saucisses 4€x.....Ventrèches 4€x.....Barquette frites 3€x.....Chips 1€x.....

Menu complet (1sandwich + 1frite + 1boisson + 1café) 8€x.....avec JB...../S...../V...../frites...../Chips.....

Boissons chaudes/froides et croissants/chocolatines en vente sur place

Date et signature